



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2015
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 14 octobre 2015, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. Après l'appel nominal auquel procède M. Arnaud MABIRE, secrétaire de séance, le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTÉ** le procès-verbal littéral des séances de Conseil communautaire du 10 juin, 24 juin et 23 septembre 2015

☞ **VALIDÉ** le plan de financement prévisionnel du projet de « Réaménagement de la Place du Grand Carrefour et de la rue Borville Dupuis » inscrit au Contrat d'agglomération 2014/2020

POSTES de DEPENSES HT		POSTES de RECETTES HT	
Études de Maîtrise d'œuvre Grand Carrefour	14 940 €	GEA	800 000 €
Etudes CSPS Grand Carrefour	992 €		
Travaux VRD Grand Carrefour	598 580 €		
Mobilier urbain Grand Carrefour	50 000 €		
Études de Maîtrise d'œuvre Borville Dupuis	12 000 €	Conseil Départemental	200 000 €
Etudes CSPS Borville Dupuis	888 €		
Travaux VRD Borville Dupuis	302 600 €		
Mobilier urbain Borville Dupuis	20 000 €		
TOTAL	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €

et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions afférentes à ce dossier et à signer tous documents à intervenir

☞ **ABROGE** la délibération D2 du 18 janvier 2000 et **FIXE** la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à l'identique de celle du Conseil communautaire

☞ **ANNULE** la délibération 19 en date du 20 décembre 2012 portant cession de terrain à la SCI GRAND SUD sur le Parc d'activités de la Rougemare ainsi que le compromis subséquent en date du 18 février 2013, la société ne souhaitant plus donner suite à son projet en raison de la conjoncture économique

☞ **OCTROIE** à la SAS KALAIN, spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de parfums et de souvenirs olfactifs sur mesure –principalement dans le domaine funéraire - une Bourse à l'initiative et à l'innovation (B2i) d'un montant de 21 000€ HT au maximum, **AUTORISE M** le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cette opération. Cette bourse correspond au montant de la redevance due par la société pour l'occupation d'un bureau et d'un laboratoire à la BioNormandie pépinière scientifique de Miserey. Au-delà de 21 000 € de redevance due, le surplus sera supporté par la société

☞ **PREND ACTE** du prix de cession de 3 421 471, 19 € hors taxes et de l'avis de France Domaine pour la cession à IDD Xpert par l'Établissement Public Foncier de Normandie, du laboratoire 453 rue de l'Industrie à Evreux, **DEMANDE**, conformément aux dispositions de la convention régularisée le 16 mai 2013 entre GEA et l'EPFN, que la cession se réalise au profit de la SAS IDD Xpert au prix ci-dessus exposé, **PREND ACTE** de la résiliation automatique de la convention de portage en date du 16 mai 2013 et de la convention d'occupation du 3 décembre 2013, **PREND ACTE** par voie d'incidence de la résiliation de la convention d'occupation *sui generis* en date du 29 janvier 2014 et **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous documents nécessaires

☞ **DECIDE** la création de la Bourse aux Pépins de la Smart'UP Normandy Connexion et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cette opération. La Smart'UP Normandy Connexion est une pépinière ayant pour vocation d'accompagner le lancement d'entreprises innovantes dont le cœur de métier est le numérique, en lien avec la BA 105. Le montant de la bourse est fixé à 20% du montant du loyer de la première année d'occupation

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 780 € au Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie de l'Eure et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé au CFAI de l'Eure, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au Laboratoire de Microbiologie, Signaux et Microenvironnement pour mener à bien une étude portant sur le développement d'une méthode de lutte biologique support aux filières courtes productrices de solanacées (pommes de terre, tomates) et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé au LMSM, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2014 de l'Office de tourisme du Grand Evreux et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2014 de l'Office de tourisme du Grand Evreux

☞ **DECIDE** l'évolution de l'Office de tourisme du Grand Evreux en « Office de tourisme et de commerce », **INSTAURE** une troisième Vice-présidence « Commerce » au sein du Comité de Direction de l'EPIC et **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'Office de tourisme et de commerce du Grand Evreux, intégrant la dimension commerce

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 20 000 € à l'Office de tourisme du Grand Evreux pour l'année 2015 permettant la mise en place de la mission commerce au sein de la structure

☞ **HABILITE** le Président ou son représentant à signer l'accord de partenariat à passer avec le Conseil Départemental de l'Eure au titre de la programmation européenne FSE 2014/2020 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à passer avec l'association « Le Temps du Domicile » pour formaliser le partenariat à mettre en œuvre dans le cadre de l'action « Placement dans l'Emploi » du PLIE

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à passer avec l'ETTI ALIZES pour formaliser le partenariat à mettre en œuvre dans le cadre de l'action « Placement dans l'Emploi » du PLIE

☞ **DECIDE**, dans le cadre des aides à l'habitat privé accordées par le GEA dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « précarité énergétique, habitat indigne et autonomie », la prise en compte, au même titre que les propriétaires occupants, des personnes assurant la charge effective des travaux (locataires) selon les modalités du régime d'aides applicable fixées par l'Anah

☞ **RENOUVELE** l'engagement du Grand Evreux Agglomération pour la période 2014-2017 dans le dispositif de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) du programme Habiter Mieux et **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents, **CEDE** les CEE générés sur le territoire à l'obligé Total qui les valorisera et **S'ENGAGE** en contrepartie des recettes de la collectivité, à mettre en place des actions en faveur du programme « Habiter Mieux »

☞ **DECIDE** d'accorder à la commune de Fauville une subvention d'un montant de 415,00 € pour l'amélioration de son logement communal mis en location

☞ **DECIDE** d'accorder à la commune de Parville une subvention d'un montant de 310,00 € pour les travaux d'amélioration de son logement communal mis en location

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SECOMILE, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 301 705 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer la construction d'un parc social public, composé de 10 logements individuels (8 PLUS et 2 PLAI), situés rues Nelson Mandela et Mère Theresa à GUICHAINVILLE (27 930)

☞ **ACCORDE (moins une voix contre)** sa garantie à la SILOGE, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 554 878 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction en VEFA de 10 logements individuels locatifs (7 PLUS et 3 PLAI), situés rue Pierre Brossolette à EVREUX (27 000), résidence « Les Frères Lumière »

☞ **ACCORDE (moins une voix contre)** sa garantie à la SECOMILE, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 421 317,00 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition en VEFA de 10 logements individuels locatifs PLUS et PLAI, situés rue Pierre Brossolette à EVREUX (27 000)

☞ **ACCORDE (moins une voix contre)** sa garantie à la SAIEM AGIRE, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 363 590,00 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition la VEFA de 10 logements individuels sur le programme des Frères Lumière sis 41 rue Pierre Brossolette à EVREUX (27 000)

☞ **ACCORDE** sa garantie solidaire à Habitat Coopératif de Normandie pour le remboursement à hauteur de 50 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1.852.480,00 € euros contracté auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE pour financer 10 logements PSLA à Evreux « Place de la République » 27 000

☞ **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Huest

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** au prix de un million cent mille euros (1 100 000 euros) la propriété appartenant à la SCI du Parc du BREUIL, cadastrée D144p sur la commune de Miserey pour une surface d'environ 21 hectares, **EMET** un avis favorable au maintien temporaire (6 mois renouvelable une fois) dans les lieux de M. Arachequesne après la signature de l'acte de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et conventions éventuelles à intervenir

☞ **DECIDE (Mme Leseigneur ne prend pas part au vote)** la mise en œuvre d'un partenariat avec Habitat et Développement de l'Eure afin de prévenir la précarité énergétique (mise en œuvre d'animations auprès des publics fragilisés des quartiers prioritaires), **OCTROIE** à Habitat et Développement 27 une subvention de fonctionnement d'un montant de **7 035,80 €** au titre de l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération, y compris les éventuels avenants

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du service public de l'Eau

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement collectif

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement non collectif

☞ **SOLLICITE** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Eure pour les opérations d'identification des branchements d'assainissement privés non conformes

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la ville d'Evreux et le Grand Evreux Agglomération pour l'achat de prestations de détection et de géoréférencement de réseaux souterrains, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférant, **DECIDE** que le Grand Evreux Agglomération soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé et **ACCEPTE** que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres du coordonnateur pour les procédures formalisées, ou par le représentant du coordonnateur ayant reçu délégation pour l'attribution des marchés conclus en procédure adaptée

☞ **APPROUVE** les termes du contrat de mensuralisation qui sera proposé aux abonnés du service public de l'eau ; la mise en place de cette mensuralisation sur le territoire du GEA, liée aux période de relève des compteurs, s'échelonne de novembre 2015 à octobre 2016

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Boncourt (8 703,80 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse que la commune va réaliser sur la RD 534

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** avec les cofinanceurs de la Déviation Sud/Ouest d'Evreux, le règlement et la convention financière spécifique à venir, le GEA financement ces travaux à hauteur de 8,5 Millions d'euros, représentant 7,4% du coût restant à financer de cette l'opération

☞ **REFUSE** la demande de remise gracieuse des pénalités de retard formulée par la société HYDROGEOTECHNIQUE qui a réalisé une étude de sol dans le cadre du projet de prolongement de la voie verte, mais qui a rendu les résultats de son étude avec retard et **DECIDE** de modérer les pénalités en les fixant à **7 400 €**

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 745 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la création d'un skate-park et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 2 817 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la remise en état de la verrière de l'école primaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 652,58 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel et de mobilier pour l'école et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 250 € à la commune de Caugé pour l'acquisition d'un columbarium et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 439,01 € à la commune de Cierrey pour la modification de ces bâtiments scolaires et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 765,50 € à la commune de Gauciel pour l'agrandissement de la classe de maternelle de l'école et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 767,50 € à la commune de Guichainville pour la création d'un parking pour la salle des associations et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 976 € à la commune de La Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le réaménagement du cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 245 € à la commune du Val-David pour le changement des stores de l'école maternelle et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 199 € à la commune du Vieil-Evreux pour le changement des huisseries de la salle polyvalente et de l'école maternelle et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 232,50 € à la commune du Vieil-Evreux pour la réparation et la restauration des vitraux de l'église et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1356,20 € à la commune de Miserey pour la réhabilitation de la mare – Rue des Aérostiers et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE (moins une abstention)** le versement d'un fonds de concours de 287 889,56 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réalisation d'un terrain de football synthétique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **OCTROIE** une subvention d'un montant de 4 000 € à l'AEP Le Sentier pour l'organisation de la 5^{ème} édition du Festival Country d'Evreux « sur le sentier de la country »

☞ **ADOPTE** la décision modificative n°3 du Budget général 2015 adopté le 18 février 2015

☞ **DECIDE** la création d'un service commun « mission dématérialisation », **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du GEA la convention à intervenir avec la Ville d'Evreux, et ses avenants éventuels à intervenir. L'agent en charge de cette mission pilotera le projet général de dématérialisation et la mise en place d'une gestion électronique de documents (GED) à la ville d'Evreux et au GEA, les coûts de la mission étant partagés à hauteur de 50% par chacune des collectivités.

☞ **APPROUVE** la passation d'une convention de prestation de service entre la Ville d'Evreux et le Grand Evreux Agglomération, relative à la reconfiguration et à la gestion du pool automobile du GEA par un agent de la ville d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer au nom et pour le compte du GEA cette convention, et ses avenants éventuels à intervenir. Cette prestation sera rémunérée par le GEA à hauteur de 25% du salaire de l'agent en question.

☞ **ADOPTE** la mise à jour du tableau des effectifs du GEA, étant précisé que le nombre total de postes inscrits est maintenu à **452** postes.

La séance prend fin à 20H15.